

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Wormhout

COMMUNE DE WARHEM

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : DERASEMENT ACCOTEMENTS/CURAGE DES FOSSES

RUE DE L'EST à WARHEM

Réf. : 2021.015

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre à l'entreprise SOTRAVEER lieu dit Lezand Put Houck 59760 WINNEZEELE représentée par Mme DECAT Marie d'effectuer en toute sécurité les travaux de dérasement des accotements et de curage des fossés Rue de l'Est à WARHEM.

A R R E T E

Article 1^{er} : A partir du LUNDI 8 MARS 2021 pour une période de 60 jours :

- Le stationnement et le dépassement seront supprimés
- La circulation sera interdite pour les poids lourds et sera restreinte à 30 Km/h et alternée manuellement pour les poids légers

au droit des travaux.

Article 2 : Les dispositions édictées par l'article 1 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation par l'Entreprise.

Article 3 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Entreprise SOTRAVEER lieu dit Lezand Put Houck 59760 WINNEZEELE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote.
- Monsieur VANDAELE Jean-Luc, Conseiller délégué voirie communale
- Monsieur HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU : 25 FEV. 2021
LE MAIRE



Warhem, le 24 Février 2021

P. BOUTTEMY.

Maire de WARHEM